Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
Unité de Valorisation Energétique Salamandre
Route de Mouliherne à Clefs
49490 Lasse

www.sivert.fr sivert.est.anjou@wanadoo.fr
tél. 02 41 82 70 03
fax 02 41 82 70 64

2014

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Sivert

Ce rapport annuel 2014 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SIVERT. Il est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Sommaire

Le SIVERT : territoire et représentation 3

Territoire du SIVERT de l'Est Anjou 4
Représentation : le comité syndical du SIVERT 5

La qualité du service public 7

La complémentarité des filières 8
Le traitement des ordures ménagères 9
La valorisation des déchets : 96 % 10
Arrêts techniques annuels programmés 11
Bilan environnemental 12
L'autocontrôle de l'exploitant 13
Les contrôles réglementaires 14
Le plan de suivi de l'environnement 15
Un contrôle in situ : le système AMESA 16
Dans un rayon de 3 kms : l'analyse des retombées atmosphériques 17
Dans un rayon de 10 kms : la bio-indication, l'analyse des lichens 18
Dans les exploitations agricoles voisines de l'UVE : l'analyse du lait 19

Le prix du service public 21

Les recettes et dépenses de fonctionnement 22
Le traitement des ordures ménagères 23
Le transport des ordures ménagères 24
Budget 25
Compte administratif 26
Performance et maîtrise des coûts 27

La communication 29

Le journal Salamandre 30
Le circuit de visite du SIVERT 31
L'adhésion du SIVERT à AMORCE 32
Revue de presse 33

Annexe - Compte administratif 37

Le SIVERT : territoire et représentation

Un habitant sur quatre du Maine-et-Loire est concerné par l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre.

Le SIVERT, Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou, assure le service du traitement thermique des déchets ménagers et assimilés résiduels produits sur son territoire.

Le SIVERT fédère cinq syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit **182 communes et 237 383 habitants.**

Le SIVERT a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole. Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.

Territoire du SIVERT de l'Est Anjou

Le territoire du SIVERT s'étend ainsi sur 3600 km², à l'Est du Maine-et-Loire et compte 15 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Pour les collectes sélectives des déchets ménagers, une convention a été signée entre Eco-Emballages, le SIVERT et les collectivités adhérentes.

Chaque syndicat ou collectivité adhérent du SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire. Les modalités d'organisation de la collecte et de tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des sept structures. Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes.

182 ▶ communes

7 ▶ collectivités de collecte

> Saumur agglo
> La communauté de communes du Canton de Baugé
> Le SICTOD Nord Est Anjou (Noyant)
> Le SICTOM Loir-et-Sarthe (Tiercé)
> Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Vallée)
> Le SMIPE Val Touraine Anjou (Bourgueil)
> Le SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine)

4 ▶ centres de transfert

Afin d'optimiser le transport des déchets, **quatre centres de transfert** ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse. Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'UVE : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit, et les coûts financiers sont maîtrisés.

Représentation : le comité syndical du SIVERT

Composition du bureau

Un délégué de chaque structure intercommunale adhérente compose le bureau du SIVERT.

Président

Monsieur Patrice DE FOUCAUD
Président du SIVERT de l'Est Anjou
Président du SICTOD Nord Est Anjou
Président de la Communauté de Communes de Noyant

1er Vice-Président

Monsieur André SEGUIN
Président du SICTOM Loir-et-Sarthe

2ème Vice-Président

Monsieur Jean-Marcel SUPIOT
Vice-Président de SAUMUR agglo

3ème Vice-Président

Monsieur Vincent FOURNERET
Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion

4ème Vice-Président

Monsieur Yves BOUCHER
Président du SMIPE Val Touraine Anjou

5ème Vice-Président

Monsieur Marc SECHET
Président du SMITOM du Sud Saumurois

Monsieur Pierre-Jean ALLAUME
C.C.C. de Baugé

Monsieur Henri D'OYSONVILLE
SICTOD Nord Est Anjou
Maire de Lasse

Représentation : le comité syndical du SIVERT

Membres du comité syndical

La représentation au sein du comité syndical du SIVERT se fait le reflet de son territoire. Deux ou trois délégués de chacune des sept structures adhérentes ont été désignés pour siéger au sein du comité syndical.

18 ► élus composent le comité syndical du SIVERT

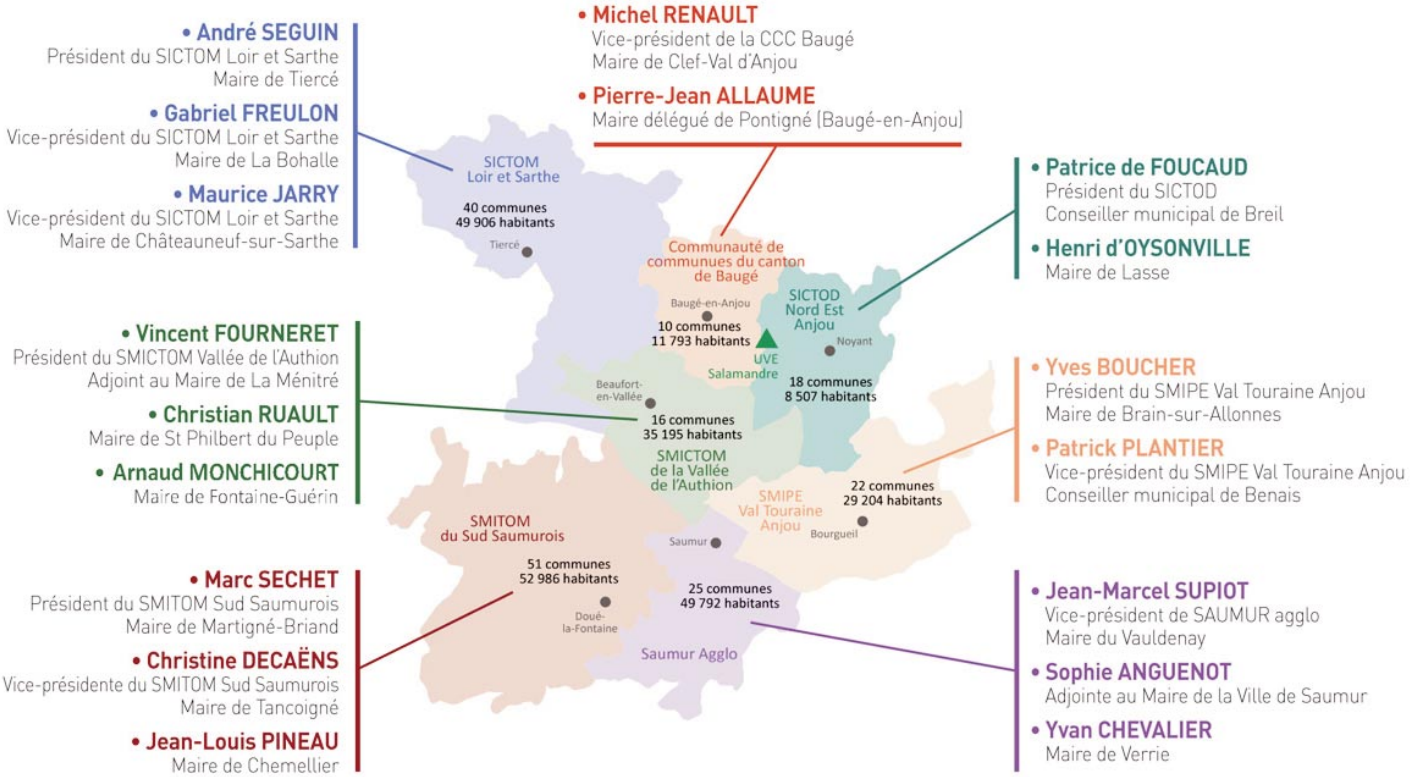

La qualité du service public

Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.

Si le SIVERT est le porteur du projet SALAMANDRE, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Veolia Propreté qui en est le délégataire.

Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi les tonnages entrants et sortants sont-ils contrôlés par les agents du SIVERT.

La complémentarité des filières

L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires.

Valorisation matière

Chaque collectivité adhérente du SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages. Certaines collectivtés ont également engagé un programme de prévention afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets. En 2012, le SIVERT et plusieurs collectivités adhérentes ont signé avec le Conseil général du Maine-et-Loire, une convention en faveur de la prévention des déchets pour la période 2012-2015.

Valorisation énergétique

Dernier maillon de la filière globale, elle permet de valoriser les déchets résiduels en énergie. **L'Unité de Valorisation Energétique Salamandre produit en moyenne 60 000 MWh d'électricité par an.**

Valorisation organique

15 188 ▶ composteurs distribués depuis 2006

Le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15 € chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural.

680 ▶ composteurs distribués en 2014

- **500** ▶ SMITOM
- **140** ▶ SMIPE
- **40** ▶ SICTOD

Le traitement des ordures ménagères

Tonnages entrants traités en 2014

108 227 tonnes

▶ déchets réceptionnés par l'UVE en 2014

soit 46 % de la totalité des déchets reçus à l'UVE

50 878 tonnes

▶ déchets SIVERT traités en 2014

	Ordures ménagères (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	TOTAL (en tonne)	Tonnages détournés OM	Tonnage détournés Encombrants
Communauté de communes du Canton de Baugé	1 909	393		2 302		96.26
SICTOD Nord Est Anjou	1 578	318		1 896		44.42
SMITOM du Sud Saumurois	9 636	1 500		11 136	113.02	263.46
Saumur Agglo	14 582			14 582	147.5	
SICTOM Loir-et-Sarthe	7 015	1 205		8 220	93.76	209.22
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	4 212	709		4 921		108.3
SMIPE Val Touraine Anjou	5 838	1 884		7 722		271.5
Conseil Général	99			99		
TOTAL SIVERT	44 869	6 009		50 878	354.28	993.16
TOTAL HORS SIVERT	42 509		14 840	57 349		
TOTAL SIVERT + HORS SIVERT	87 378	6 009	14 840	108 227	354.28	993.16

93 387

▶ ordures ménagères et encombrants traités par l'UVE en 2014

soit 86 % du tonnage total

À la demande de SAVED suite aux arrêts techniques à l'UVE, 1 347 tonnes d'encombrants et d'Ordures Ménagères du territoire du SIVERT ont été détournés sur des sites du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire (Sonzay, SEDA, Bouyer Leroux).

La valorisation des déchets : 96 %

Valorisation énergétique

En 2014, l'UVE a produit **67 430 MWh**, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur. **16,5 %** de cette électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'UVE. Le reste est vendu à EDF.

Production de l'UVE en 2014

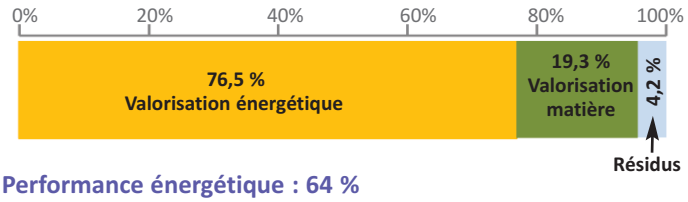

Performance énergétique : 64 %
(calcul selon la formule définie par l'arrêté du 3 août 2010)

L'apport en combustible externe

Au démarrage de l'UVE, on utilise du fuel pour porter le four à une température d'environ 1 100°. Ensuite l'apport d'un combustible externe n'est plus nécessaire : l'auto-combustion des ordures ménagères fait fonctionner le four. **En 2014, 113 tonnes de fuel ont été utilisées.**

Valorisation matière

En 2014, 76,5 % des déchets traités sont valorisés énergétiquement. 16,5 % sont récupérés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et 2,8 % sous forme de ferreux et non ferreux.

Sous-produits UVE valorisés

Mâchefers* (en tonne)	18 197
Ferreux (en tonne)	2 361
Non ferreux (en tonne)	170

** Tous les mâchefers en 2014 sont classés type 1 ou type 2 (c'est-à-dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.*

Résidus

Il reste 4,2 % récupéré sous forme de Résidus d'Epuration des Fumées d'Ordures Ménagères (traitement des fumées). Ce REFIOM est ensuite envoyé en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

Sous-produits UVE non valorisés

REFIOM (en tonne)	4 568

67 430 MWh
▶ électricité produite

76,5 %
▶ valorisation énergétique

19,3 %
▶ valorisation matière

4,2 %
▶ non valorisé

Arrêts techniques annuels programmés

Trois arrêts techniques annuels

▶ **Du 25 janvier au 6 février 2014**

> nettoyage

> divers travaux de maintenance

▶ **Du 1er juin au 5 juin 2014**

> nettoyage de la chaudière

> divers travaux de maintenance

▶ **Du 24 août au 7 septembre 2014**

> nettoyage de la chaudière

> divers travaux de maintenance

> reprise inconel 1er et 2ème parcours

> changement piste 3 du four

L'emploi sur site

31 ▶ employés à l'UVE

24 ▶ salariés pour SAVED, le délégataire

7 ▶ agents de la fonction publique territoriale

Bilan environnemental

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'U.V.E. s'articule autour de deux démarches complémentaires : **l'autocontrôle et le plan de suivi.**

Les résultats de ce bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CSS, Commission de Suivi de Site, présidée par le sous-préfet de Saumur.

L'autocontrôle de l'exploitant

À la demande du SIVERT, Veolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une **Unité dite de "Troisième Génération".**

Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : **1500 capteurs installés** sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une autorégulation optimale.

Contrôle continu des émissions - Année 2014

	Combustion (*C)	Concentration polluants (en mg/Nm3 à 11% d'O2 sur gaz sec)					
Mois	**T2s**	**HCl**	**CO**	**SO2**	**Nox**	**COT**	**Poussières**
Janvier	1157	7.4	5.3	13.6	68	0.3	0.6
Février	1148	7.3	5.5	20.2	69.4	0.3	0.7
Mars	1133	7.1	7.9	24.1	68.6	0.3	0.8
Avril	1130	7.2	9.4	21.5	68.5	0.2	0.7
Mai	1145	6.9	7	22	69.1	0.3	0.6
Juin	1135	5.2	7	32.6	68.6	0.3	0.8
Juillet	1145	6.9	7.5	21.7	68.7	0.3	0.7
Août	1132	7.3	19.6	19	67.9	0.3	0.8
Septembre	1147	7	6.2	21.1	67.6	0.3	0.1
Octobre	1153	6.8	5.1	26	67.5	0.2	0.2
Novembre	1128	6.7	6.8	25.9	66.3	0.4	0.4
Décembre	1148	6.9	7.3	23.1	66.4	0.4	1
Moyennes	**1142**	**6.9**	**7.8**	**22.5**	**68**	**0.2**	**0.6**
Valeur limite d'émission par jour	**850 minimum**	**9**	**45**	**40**	**80**	**9**	**5**

Les contrôles réglementaires

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée. En 2014, **ce contrôle a été réalisé par l'APAVE, en mai et décembre, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.**

Les équipements de traitement des fumées préconisés permettent de garantir des performances qui vont au-delà des valeurs retenues par le SIVERT avec **des émissions très inférieures aux niveaux imposés par la réglementation :** - 20 % pour les dioxines, - 50 % pour les poussières, - 80 % pour les métaux lourds

Résultat des contrôles réglementaires in situ

	Unité par Nm3 sur sec à 11% 02	Arrêté préfectoral	31/01 2006	01/08 2006	19/12 2007	31/07 2007	08/01 2008	09/07 2008	13/01 2009	02/07 2009	10/12 2009	22/06 2010
CO	mg	**45**	13.8	12.5	10.7	11	4.4	6.6	6.6	1.3	8.4	10.7
COV	mg	**9**	0.5	2.5	0.9	0.6	1	0.3	0.4	0.7	0.76	0.5
Poussières	mg	**5**	0.7	2.5	3.9	0.4	0.1	1.4	1.7	1.5	1.4	0.5
HCL	mg	**9**	3.2	7.3	4.3	3.7	7.9	8.2	9.2	5.6	5.77	6.3
HF	mg	**0.5**	0.3	0.4	0.2	0.2	0.2	0.51	0.3	0.19	0.19	0.2
SO2	mg	**40**	4.3	11.1	9.4	3.9	11.3	12.7	17.4	12.4	6.2	23.4
NOx	mg	**80**	69.5	73.4	67.9	78.2	103.4	66.7	70.1	52.6	70.4	66.3
Mercure	mg	**30**	1	1	1	1	0.4	1.8	2	1	5	3
Cd + Tl	mg	**30**	13	15	2	10	4	26	6	11	6	1
Sb+As+Pb+Cr+Co +Cu+Mn+Ni+V	mg	**250**	121	133	185	40	28	140	40	70	44	10
PCDD/PCDF	mg	**0.08**	0.011	0.034	0.003	0.006	0.002	0.002	0.003	0.0021	0.0021	0.01

	Unité par Nm3 sur sec à 11% 02	Arrêté préfectoral	30/11 2010	16/06 2011	08/12 2011	26/06 2012	06/02 2013	07/06 2013	24/10 2013	mai 2014	décembre 2014
CO	mg	**45**	4.8	4	12	4	5.1	4	5	5,6	3,3
COV	mg	**9**	0.4	< 0,5	< 0,5	0.8	< 0,61	1.5	< 0,6	0,6	0,6
Poussières	mg	**5**	1	0.6	< 0,6	3.5	0.4	< 0,4	1	0,8	2
HCL	mg	**9**	6.5	4.8	6	8.5	6.1	2.9	6.6	6,4	6.8
HF	mg	**0.5**	0.2	< 0,06	< 0,03	< 0,06	0.04	0.01	0,06	0.03	0.03
SO2	mg	**40**	9.4	11	17	16	4.3	9.9	3.7	20,6	5,3
NOx	mg	**80**	67.1	62	65	64	62	59	71.9	61,5	72
Mercure	mg	**30**	3	1	2	4	1	3	0.5	/	/
Cd + Tl	mg	**30**	10	3	5	4	2.6	0,003	0,003	0,0028	0,0025
Sb+As+Pb+Cr+Co +Cu+Mn+Ni+V	mg	**250**	50	120	11	21	14.1	12.7	9.9	/	/
PCDD/PCDF	mg	**0.08**	0.006	0.003	0.0003	0.016	0.001	0.001	0.001	0.0035	0.013

Le plan de suivi de l'environnement

Une exemplarité reconnue

Au-delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes au sein de l'Unité de Valorisation Energétique Salamandre, le SIVERT a mis en place **un plan de suivi de l'environnement, unique en France, afin d'analyser et de quantifier les rejets de l'unité dans l'atmosphère.** Il s'agit de mesurer l'impact de son fonctionnement sur l'environnement.

Une convention de partenariat avec l'ADEME et l'INERIS reconnaît l'exemplarité et la force de ce plan de suivi complémentaire.

Un état des lieux avant démarrage

L'une des forces de ce plan réside dans **l'état des lieux réalisé avant le démarrage de l'usine**, permettant de comparer années après années les valeurs mesurées avec celles observées lors de ce point zéro. une station météorologique située près de l'UVE enregistre la direction et la force des vents. Ces données sont utiles à l'interprétation des analyses effectuées dans le cadre du plan de suivi.

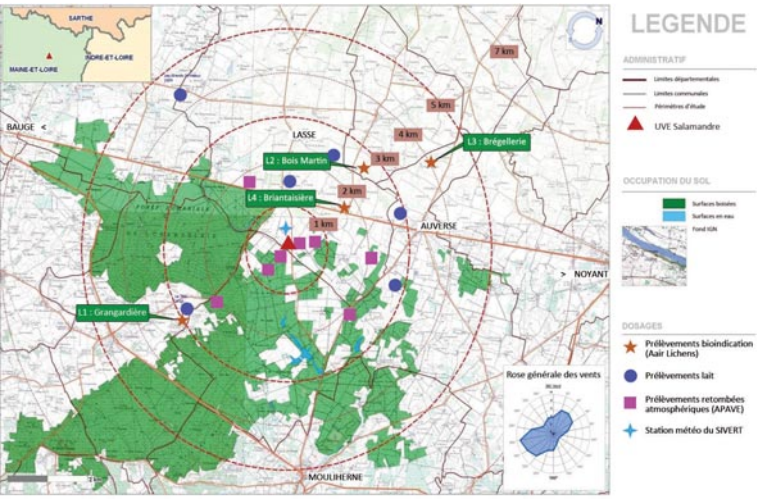

L'exemplarité et la force de la démarche suivie pour la mise en place de ce plan sont reconnues par l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Voir résultats : www.sivert.fr

4 rayons d'action

Le plan de suivi de l'environnement s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent **un périmètre de 10 kms autour du site** :

> In situ, les mesures de dioxines en semi-continu (système AMESA)

> Dans un rayon de 3 kms, l'analyse des retombées atmosphérique (collecteurs)

> Dans un rayon de 10 kms, la bio-indication (l'analyse des lichens)

> Dans les exploitations voisines, l'analyse du lait des vaches.

Une station météorologique située près de l'UVE permet d'enregistrer en continu la direction et la force des vents. Ces données sont utiles pour l'interprétation des analyses effectuées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement.

Les laboratoires indépendants qui assurent les analyses sont retenus selon les règles de passation des marchés publics.

Un contrôle in situ le système AMESA

Placée dans la cheminée, **une sonde prélève en continu des échantillons de fumée**, dans une cartouche de résine capable de fixer les dioxines et les furanes. Différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volume des gaz prélevés, températures des fumées et vitesse en cheminée) sont enregistrés toutes les 30 minutes sur une carte mémoire. **Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier ainsi les normes de rejet.**

L'ensemble des données de production est consultable sur www.sivert.fr ou par affichage sur site.

Type de contrôle :

- In situ, en sortie de cheminée
- Analyse des concentrations des dioxines
- Contrôle mensuel

50 fois

moyenne inférieure à la norme européenne

Mesures des dioxines en semi continus (moyenne)

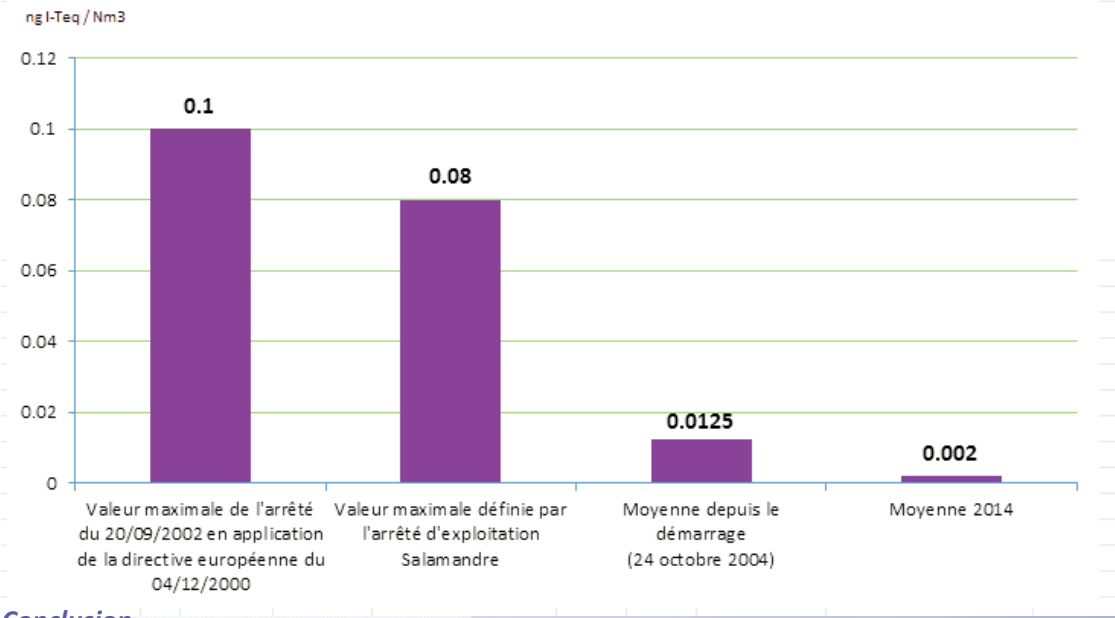

Conclusion

Depuis le démarrage de l'UVE (du 24/10/2004 au 16/01/2014, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est de 0.013 ng I-teq/nm3 ***soit plus de 7 fois inférieure à la norme européenne*** *de 0,1 ng I-teq/nm3.*

Sur l'année 2014, la moyenne des valeurs annuelles d'émission ***est de 50 fois inférieure à la norme européenne.***

Dans un rayon de 3 kms
l'analyse des retombées atmosphériques

Seize cônes de collecte des retombées solides et liquides de l'atmosphère ont été placés sur une zone prioritaire dans un rayon très proche de l'UVE. Placés en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent), ils recueillent les poussières et eaux de pluie qui sont ensuite analysées tous les deux mois.

Ce protocole a été défini par l'INERIS et des représentants du monde agricole afin de s'assurer que l'UVE n'avait pas d'impact sur l'environnement.

Type de contrôle :

- Dans un rayon de 3 kms
- 8 pôles de collecteurs
- Retombées dioxines et métaux lourds - air
- Contrôle sur une période de 2 mois

Suivi des retombées de dioxines dans l'environnement

		Point 0 hiver	Point 0 été	P55 04/11/13 au 06/01/14	P56 06/01/14 au 07/03/14	P57 07/03/14 au 07/05/14	P58 07/05/14 au 07/07/14	P59 07/07/14 au 05/09/14	P60 05/09/14 au 07/11/14	P61 07/11/14 au 07/01/15
		I-Teq/m².j en pg								
Blanc de site	I-Teq avec LQ*	0.73	0.09	3.3	3.56	3.47	3.56	3.47	3.41	4.09
	I-Teq sans LQ*			ND	0.15	0.23	0.2	ND	0.17	0.63
TA	I-Teq avec LQ*	4.36	0.24	3.69	3.5	3.53	69.37	3.79	3.41	10.46
	I-Teq sans LQ*			0.5	0.06	0.32	69.78	0.41	0.17	7.62
TB	I-Teq avec LQ*	8.19	0.11	4.76	3.53	3.44	3.82	5.7	3.47	3.83
	I-Teq sans LQ*			2.07	0.12	0.06	0.46	2.76	0.22	0.36
M1	I-Teq avec LQ*	2.42	0.74	3.41	3.56	3.87		3.56	3.41	3.74
	I-Teq sans LQ*			0.17	0.15	0.52		0.12	0.17	0.27
M2	I-Teq avec LQ*	3.8	1.94	3.47	6.2	3.67		3.64	3.97	3.74
	I-Teq sans LQ*			0.28	4.26	0.29		0.21	0.76	0.27
M3	I-Teq avec LQ*	1.6	1.88	3.36	3.47	7.17	3.56	3.56	3.36	3.94
	I-Teq sans LQ*			0.08	0.03	5.41	0.2	2.15	0.08	0.48
M'1	I-Teq avec LQ*	1.83	3.62				3.56			
	I-Teq sans LQ*						0.2			
M'2	I-Teq avec LQ*	1.03	0.37				3.47			
	I-Teq sans LQ*						0.2			
M'3	I-Teq avec LQ*	3.24	2.21	3.36	3.79	3.5	3.5	3.59	3.44	3.56
	I-Teq sans LQ*			0.11	0.38	0.12	0.2	0.18	0.2	0.09

* Définition "avec Limite et Quantifiaction" et "sans Limite de Quantification" (LQ) : L'appareil de mesure dispose d'une limite de détection (3 x bruit de fond) et d'une limite de quantification (10 x bruit de fond), normes EN 1948-2 et 3.
Avec LQ : On somme les limites de quantification quand l'appareil n'est pas en capacité de mesurer une valeur. La valeur réelle se situe entre 0 et cette valeur maximale.
Sans LQ : On somme les valeurs réellement mesurées. Lorsque la mesure est inférieur au seuil de quantification prend Lq = 0.

Conclusion

« Les résultats obtenus correspondent pour les PCDD-PCDF a un bruit de fond rural ». *Source : IRH*

Dans un rayon de 10 kms
la bio-indication : l'analyse des lichens

Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques dans son appareil digestif, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds de l'air. Des échantillons sont prélevés régulièrement sur **quatre points différents autour du site** et sont expédiés en laboratoire pour une analyse approfondie.

Type de contrôle :

- ▶ Mesure de la teneur en dioxines et métaux lourds et cartographie de la qualité de l'air (IGQA)
- ▶ Contrôles annuels

Analyse des lichens : dioxines et métaux lourds

État des lieux - été 2003

	Dioxines en ng I-Teq/kg	Métaux lourds en mg/kg		
		Plomb	Cadmuim	Mercure
Grangeardière	2.1	7.8	0.2	0.2
Briantaisière	2.2	14	1	0.1
Bois Martin	2.1	19	0.3	0.2
Brégellerie	1.6	1.1	<0,1	<0,1

Phase de suivi - année 2014

	Dioxines en ng I-Teq/kg	Métaux lourds en mg/kg		
		Plomb	Cadmuim	Mercure
Grangeardière	1.4	10	0.2	LL.q
Briantaisière	2.1	6	0.15	0.06
Bois Martin	2.7	3	LL.q	LL.q
Brégellerie	2.3	2	0.15	0.07

Objectif	< 20 ng I-Teq/Kg
Pas de restriction à l'usage agricole	Comprise entre 20 et 160 ng I-Teq/kg
Restriction à l'usage agricole	> 160 ng I-Teq/kg

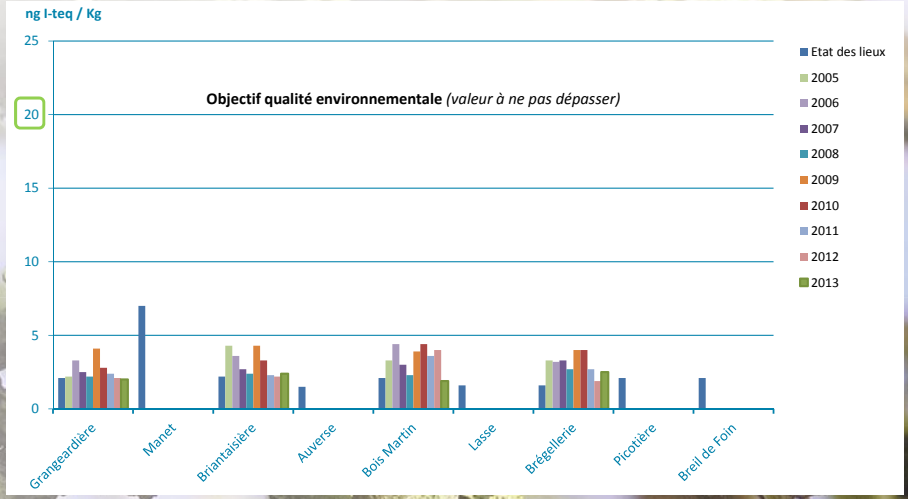

Conclusion

***Dioxines :** "Aucune mesure n'est significative par rapport au bruit de fond."*
***Métaux lourds :** "Les retombées sont banales car indissociables des teneurs de fond."*

Source : Aair Lichens

Dans les exploitations agricoles voisines de l'UVE : l'analyse du lait

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux. Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules. Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.

Type de contrôle :

- Dans quatre exploitations voisines de l'UVE
- Analyse des dioxines - Lait
- Contrôle annuel

7 fois

- valeur d'analyse du lait 2014 en dessous de la valeur cible

Analyse des lichens : dioxines et métaux lourds

	État des lieux		Été 2005	Été 2006	Octobre 2006	Juillet 2007	Juillet 2008	Juillet 2009	Juillet 2010	Juillet 2011	Juillet 2012		Septembre 2013	Juillet 2014
	en pg I-Teq/g de matière grasse													
	OMS 1998	OMS 2005									OMS 1998[1]	OMS 2005[1]	OMS2005[1]	OMS2005[1]
La Rigoletterie	0.41	0.35	0.52	0.26	0.32	0.36	0.36	*	*	*	*	*	*	*
Les Grands Ormeaux								0.22	**	**	**	**	**	**
La Verne	0.42	0.37	0.42	0.38	0.51	0.6	0.27	0.25	0.32	0.33	0.24	0.22	0.57	0.15
L'Hommelaie	0.34	0.3	0.38	0.38	0.26	0.27	0.22	0.37	0.33	0.17	0.18	0.16	0.15	0.12
Le Cormier	0.45	0.39	0.25	0.28	0.43	0.34	0.25	0.2	0.28	0.37	0.22	0.19	0.6	0.18
Le Teil									0.2	0.2	0.18	0.16	0.12	0.14

* A rrêt de l'exploitation, remplacée par l'exploitation des Grands Ormeaux.
** Création d'une GAEC avec une autre exploitation, le troupeau a été déplacé. L'exploitation du Teil a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.
[1] Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-Teq) UE n°1259/2011.

Valeur cible	1
Obligation de recherche des sources	3
Impropre à la consommation	>5

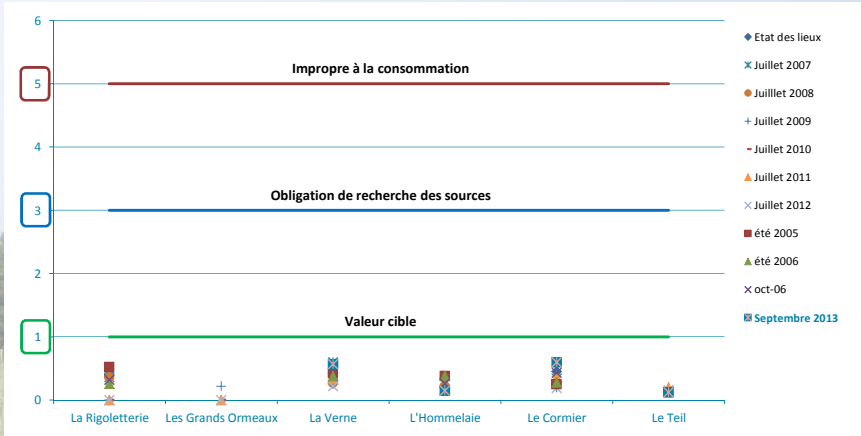

Conclusion

« Les teneurs en Dioxines et Furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides, il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait ».

Source : INERIS

Le prix du service public

Une maîtrise des coûts exemplaire d'une unité respectant les dernières normes.

Représentant un investissement de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur site.

D'autre part, **les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité** en posant le principe de la péréquation des charges (centres de transfert, transports…) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels…). Enfin, le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Les recettes et dépenses de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement pour l'année 2014 se sont élevées à 4 718 444,95 € HT.

Les principaux poste de recettes sont les suivants :

Remboursement par les collectivités adhérentes :	
- traitement des déchets	3 411 715,53 € HT
- transport	300 451,62 € HT
- péréquation	83 372,52 € HT
Participation par habitant 1,04 € / habitant)	247 871,52 € HT
Délégataire SAVED > redevance pour occupation du domaine public > redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyses du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement) > Annuité de rétrocession (10,83 € / tonne, subvention FEDER et ADEME)	445 897,26 € HT

Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Coût de traitement des déchets ménagers	3 400 761,02 € HT
Transfert des déchets ménagers	312 760,63 € HT
Charges de personnel	351 838,78 € HT
Péréquation des coûts de transport	83 372,65 € HT
Journal Salamandre	66 894,25 € HT
Analyses (plan de suivi de l'environnement)	28 898,40 € HT
Honoraires (assistance juridique et financière)	20 583,60 € HT

Le traitement des ordures ménagères

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 26,99 € par tonne permet de proposer un coût de traitement très compétitif de 60,93 € HT la tonne. Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.

Pour l'année 2014, le coût de traitement des déchets s'élève à 3 400 761,02 € HT, alors qu'il était de 3 276 055,04 € HT en 2013, pour un tonnage de 52 225,98 en 2014 et de 52 048,44 en 2013.

Une TGAP réduite

La TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, a été instauré en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'UVE, le SIVERT bénéficie cependant d'une TGAP minimale : 4,08 € en 2014, contre 14 € pour le taux de base et 30 € pour le taux de base des installations de stockage des déchets ménagers et assimilés, soit une économie de plus de 500 000 € / an du fait des hautes performances énergétiques.

60,93 € HT / tonne

▶ coût de traitement au SIVERT

Coût de traitement moyen en France en 2010 :

84,10 € HT / tonne

(Source : ADEME, *Enquête sur les prix de l'incinération des déchets municipaux*, 2011)

26,99 € / tonne

▶ recette électricité

Le transport des ordures ménagères

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Doué-la-Fontaine et Tiercé vers l'UVE de Lasse. C'est la société DUFEU qui assure ce transfert.

309 247,40 €

► montant des prestations pour le transport des ordures ménagères

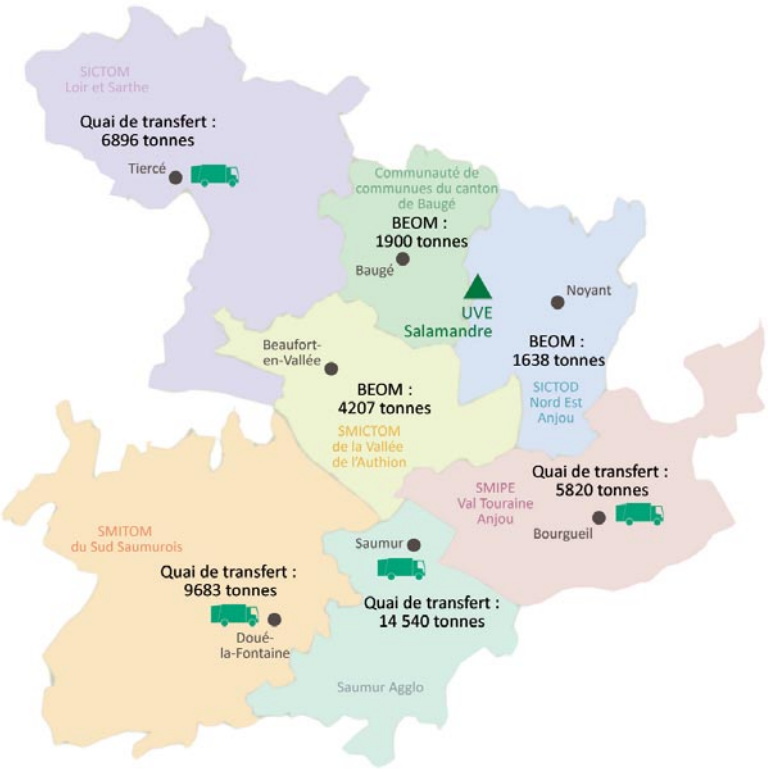

La péréquation des coûts de transfert

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT. En 2014, le montant de la péréquation s'est élevé à 83 372,65 € HT.

La péréquation permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.

Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

► de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,

► de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 21 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de "sous-chargement".

Ce dispositif vise donc à optimiser les transports sur les plans financier et environnemental (en limitant les rotations).

Budget

Les marchés publics 2014

Tranche	Objet du marché	Date du marché	Nom des attributaires	Montant du marché
supérieure aux seuils de procédure formalisés	Transport des déchets ménagers et assimilés des centres de transfert à l'UVE	juin-14	DUFEU 49490 Lasse	990 239,33 € HT
inférieur à 20 000 € HT	Renouvellement du site internet	déc-14	MÉDIAPILOTE 49000 Angers	19 625 € HT

Le personnel du SIVERT

En 2014, les charges de personnel s'élèvent à 351 838,78 €.

Sept agents sont employés au service du SIVERT :

▶ **Trois agents titulaires,** catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance. (3 temps complets). Suite à un congés longue maladie et à deux congés maternité, deux remplaçants ont été nécessaires.

▶ **Un agent comptable titulaire,** catégorie C (1 temps complet)

▶ **Un ingénieur titulaire,** catégorie A, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet)

▶ **Une chargée de communication titulaire,** catégorie A (1 temps complet)

▶ **Un directeur titulaire,** catégorie A (1 temps partiel 90 %)

Le plan de suivi de l'environnement

Les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

	Coût hors taxe 2014
Collecteur de retombées atmosphériques Société IRH - Micro polluants	21 293.40 €
Bio-Indication utilisant les lichens Société AAIR LICHENS	5 987 €
Analyses de lait Société CARSO	1 608 €
Système AMESA Suivi des dioxines en sortie	1,25 € par tonne, hors investissement

Compte administratif

Section d'investissement			
Libellés	Réalisations	Résultats	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	30 281.52		0 €
Dépenses d'investissement	18 981.63		0 €
Résultats répartis de la manière suivante : Excédent d'investissement Excédent antérieur		 11 299,89 74 945,09	
Résultat d'investissement de l'exercice		86 244.98	

Section de fonctionnement			
Libellés	Réalisations	Résultats	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	4 718 444.95		0 €
Dépenses d'investissement	4 675 533.17		0 €
Résultats répartis de la manière suivante : Excédent de fonctionnement Excédent antérieur		 42 911,78 638 824,49	
Résultat de fonctionnement de l'exercice		681 736.27	

Dans la section de fonctionnement, l'excédent antérieur prend en compte les factures d'intéressement payées par SAVED mais pour lesquelles il y a toujours un recours devant le TA.

Résultats d'investissement

Pour l'année 2014, il s'élève à 86 244,98 €, pour un total de dépenses d'investissement de 18 981,63 € et un total de recettes d'investissement de 30 281,52 €, et un excédent antérieur de 74 945,09 €.

86 244,98 €

▶ recette d'investissement

Résultats de fonctionnement

Pour l'année 2014, il s'élève à 681 736,27 €, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 675 533,17 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 718 444,95 €, et un excédent antérieur de 638 824,4 €.

681 736,27 €

▶ recette de fonctionnement

Performance et maîtrise des coûts

Certification ISO 50 001

Pour le traitement des déchets de son territoire, le SIVERT a toujours cherché à apporter des solutions qui répondent à la fois à des objectifs environnementaux (via la valorisation énergétique) mais également à des enjeux économiques.

À ce jour le SIVERT est certifié ISO 14 001. À compter de 2014, le SIVERT a lancé une étude de faisabilité de la certification ISO 50 001.

La mise en place de la certification ISO 50 001 permettra de proposer des projets d'optimisation de l'énergie et de bénéficier de certificats d'économies d'énergie (CEE*).

Par ailleurs, **cette certification permettra de contenir la TGAP au niveau le plus bas, comme actuellement.**

*Ces CEE permettent de valider les économies d'énergie dues à des « action additionnelles » vis-à-vis de la réglementation déjà en vigueur et de l'activité en cours du site. Les CEE peuvent être rachetés par des « obligés », industriels contraints de faire des mesures d'économie d'énergie.

Le prêt « croissance verte »

En novembre 2014, Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a signé une déclaration d'intention ayant pour objet le financement du projet d'optimisation du process de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre (récupération de la chaleur fatale).

Le SIVERT peut ainsi bénéficier d'un prêt « croissance verte » de la Caisse des dépôts et des consignations. Prévu dans le cadre de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte, ce prêt vise à encourager les initiatives locales d'excellence en matière de transition énergétique.

Cette reconnaissance du site de LASSE par le Ministère du développement durable souligne combien le choix de coupler le traitement des déchets et la production d'énergie par le SIVERT est une décision gagnante à ce jour, tant sur le plan de l'environnement que de l'activité économique et la maîtrise des coûts. Cette reconnaissance met aussi en avant le travail d'anticipation et la volonté d'optimisation de l'ensemble des acteurs du SIVERT.

Patrice de Foucaud, Président du SIVERT (à droite) et Ségolène Royal, Ministre du développement durable (à gauche), lors de la signature du prêt « croissance verte », le 25 novembre 2014

La communication

Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu' « entre nous le courant passe bien ».

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels. **Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication.** La communication du SIVERT répond aux registres institutionnel, territorial et environnemental.

Le journal Salamandre

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, **diffusé à 109 800 exemplaires**, auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable, le journal propose à chacun de ses habitants un outil de communication documenté, aux grilles de lecture technique, scientifique et historique.

Les 16 pages distribuées semestriellement du territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent également une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal Salamandre se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet Salamandre depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

Mise en page - impression

En 2013, les marchés ont été renouvelés pour la réalisation de 4 numéros du journal sur 2 ans.

La mise en page du journal Salamandre est assurée par l'agence Studio Ricom (Cholet) et l'impression et la distribution est assurée par l'imprimerie Loire Impression (Saumur) pour un montant total de 66 894,25 € pour 2 numéros en 2014.

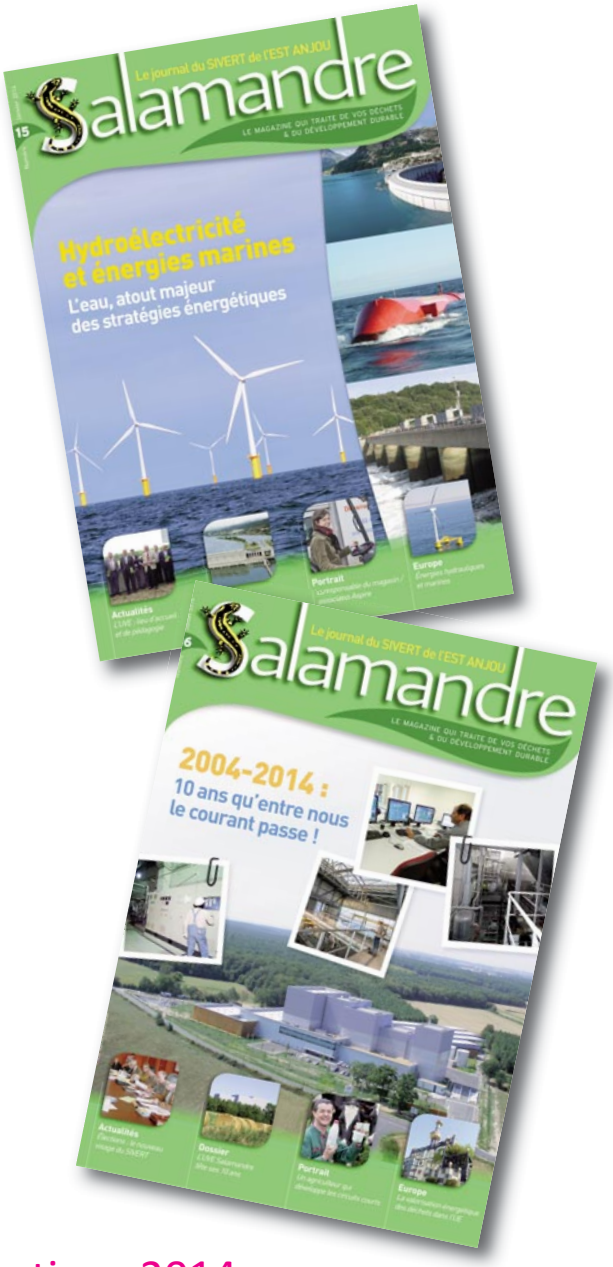

Parutions 2014

En 2014, deux nouvelles éditions du journal ont été réalisées :

► **le numéro 15**, distribué en janvier, consacrait son dossier à l'hydroélectricité et aux énergies marines.

► **le numéro 16**, distribué en juillet, consacrait son dossier aux 10 ans du SIVERT.

Ils sont téléchargeables sur le site du SIVERT, www.sivert.fr.

Le circuit de visite

“Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable”

Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT donne à chaque visiteur des clés de compréhension des problématiques de l’écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l’énergie. **En 2014, le SIVERT a accueilli 78 groupes, soit environ 2 116 visiteurs.**

Répartition mensuelle du nombre de visiteurs en 2014

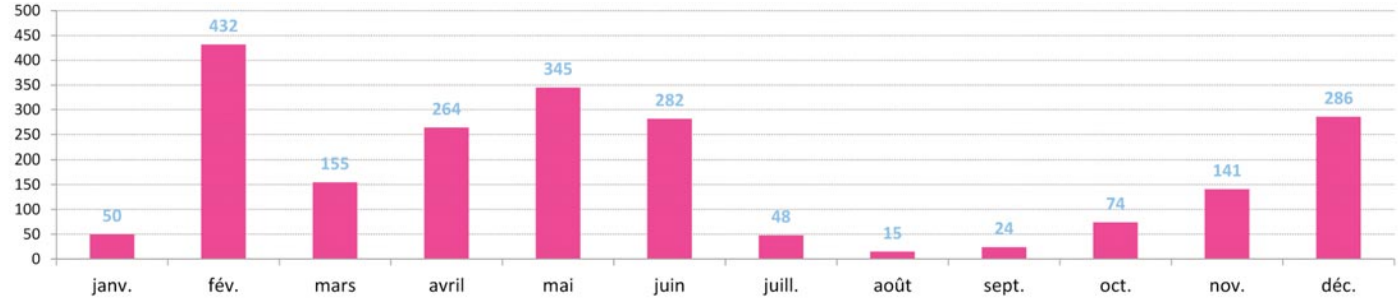

Les évènements marquants

► **Fin 2014, visite d’étude des élus du territoire, suite au renouvellement des représentants au sein des intercommunalités et de syndicats de collecte.**

► En octobre, visite du circuit dans le cadre de la Semaine entreprise, organisée par l’Office de Tourisme du Baugeois en Anjou.

► Visites d’élus : Communauté de Communes du Canton de Baugé (commission environnement), Communauté de Communes du Pays Fléchois, SMITOM du Sud Saumurois et Communauté de Communes Loire-Aubance.

► Renouvellement de la marque « qualité tourisme », circuit crédité de la mention « scolaire ».

► Renouvellement de l’agrément de l’Inspection académique du Maine-et-Loire pour les cycles 3.

Les labels qualité du circuit

Destination Entreprise

QUALITÉ TOURISME

Circuit agréé par l’Inspection Académique du Maine-et-Loire

L'adhésion du SIVERT à AMORCE

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE a passé le seuil des 800 adhérents en 2014. Cette dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels.

À ce jour, l'association compte 825 adhérents :
- 553 collectivités territoriales réparties sur l'ensemble de la France,
- 272 professionnels.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75 % des cotisations de ses membres. Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (3/4 des sièges au conseil d'administration) garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE **pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.**

En savoir plus : www.amorce.asso.fr

Le bureau

Depuis plusieurs années, le SIVERT s'est investi dans les activités d'AMORCE.

Lors de son 28ème Congrès National du 22 octobre 2014, l'association a renouvelé ses instances dirigeantes. Patrice de Foucaud, Président du SIVERT, a été réélu Vice-Président du conseil d'administration d'AMORCE, en charge de la collecte et du traitement des déchets.

Président
Gilles VINCENT *Maire de Saint-Mandrier, Conseiller Général, SITTOMAT*

1er Vice-Président
Dominique GROS *Maire de Metz*

Vice-Président relations avec les collectivités, réforme territoriale
Philippe RAPENEAU *Président de la Communauté Urbaine d'Arras, SMAV*

Vice-Président énergie et climat
Jean-Patrick MASSON *Adjoint au Maire Ville de Dijon*

Vice-Président déchets et REP
Benoît JOURDAIN *Président du SICOVAD*

Vice-Président réseaux de chaleur et énergies renouvelables
Serge NOCODIE *Réseau des Agences Régionales de l'Énergie*

Vice-Président collecte et traitement des déchets
Patrice de FOUCAUD Président du *SIVERT de l'Est Anjou*

Vice-Président prévention, financement et fiscalité des déchets
Jean REVEREAULT *Président de la communauté de communes Charente et Boème, Président de Calitom Charente*

Vice-Présidente communication
Corry NEAU *Vice-Présidente Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise*

Secrétaire économie circulaire
Lionel MITHIEUX *Conseiller Général de Savoie, Président de Savoie Déchets*

Secrétaire maîtrise de l'énergie
Michel MAYA *Maire de Tramaye*

Trésorier
Alain GONDELMANN *ARKEA*

Vice-Président relations avec les professionnels de l'énergie et Trésorier Adjoint
Messaoud BENFAÏD *DALKIA*

Vice-Président relations avec les professionnels des déchets
Vincent LE BLAN *FNADE*

Revue de presse

Valorisation des déchets

saumur-kiosque.com
WEBZINE, ACTUS, SPORT, CULTURE...

Toute l'Actu | Vie de la cité | Politique | Culture | Sport | Agenda | Commentaires

L'usine d'incinération de déchets produit l'équivalent des besoins la ville de Saumur en énergie.

Dans son numéro de janvier 2014, Salamandre (le magazine du SIVERT de l'Est-Anjou « qui traite de vos déchets et du développement durable »), annonce que l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) de Lasse produit la même consommation électrique qu'une ville comme Saumur, sur une année.

Qu'est-ce que l'effet de serre ? Comment fonctionnent les énergies renouvelables ? Que représente votre production annuelle de déchets ? Pourquoi nos déchets doivent-ils être triés ? Comment peuvent-ils produire de l'énergie ? Prévu dès sa construction, le circuit de visite du SIVERT de l'Est Anjou est un espace dédié à la transparence et à la pédagogie. Réalisé sur trois étages, le circuit de visite du SIVERT a pour objectif de donner à chaque visiteur les clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise des énergies. Films, panneaux et jeux interactifs, maquettes, visites virtuelles ... Une batterie de supports pédagogiques donne des clefs aux visiteurs pour faire le bon geste afin de préserver nos ressources naturelles et œuvrer à la protection de notre planète. Les 2 500 à 3 000 visiteurs annuels du circuit du SIVERT peuvent ainsi visiter « Salamandre », l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Lasse (petit village de 292 habitants, situé à 37 km de Saumur), qui se charge de l'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Une usine qui produit la même consommation énergétique que la Ville de Saumur.

Chaque année, ce sont 60 000 MWh (mégawattheure) d'électricité qui sont produits à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) de Lasse, grâce au traitement des 100 000 tonnes de déchets ménagers des habitants du circuit du SIVERT et des communes voisines. Le circuit du SIVERT s'étend sur la Communauté d'Agglomération de Saumur, la Communauté de Communes du canton de Baugé, sur le SICTOD Nord Est Anjou (Noyant), le SICTOM Loir et Sarthe (Tiercé), le SMIPE Val Anjou Touraine (Bourgueil), le SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort en Vallée) et le SMITOM du Sud Saumurois (Doué la Fontaine). Ces 60 000 MWh sont l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur (30 000 habitants), sur une année ! Une production d'énergie qui s'intègre concrètement dans la considération de l'environnement. Monsieur François Burdeyron, le Préfet du Maine-et-Loire présent sur les lieux de l'UVE Salamandre de Lasse en début d'année 2014, souligne d'ailleurs le profond respect des normes environnementales : ***« Une unité exemplaire ! »***, s'exprime-t-il. Les échanges entre François Burdeyron, Jean Touchard (Conseiller Général) et Jean-Yves Lallart (Sous-Préfet de Saumur) ont permis de nourrir la réflexion sur l'efficacité de la filière mise en place sur le territoire, qui répond à la fois aux problématiques des déchets et de l'énergie, avec un coût maîtrisé pour l'habitant.

Infos pratiques : Venez découvrir le circuit de visite *« Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable »* et le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre de Lasse, le samedi 8 février 2014, à 10h00. La visite est guidée, gratuite et dure 2 heures. Inscription obligatoire, nombre de places limité.

Article du 28 janvier 2014 I Catégorie : Vie de la cité

***L'usine d'incinération de déchets produit l'équivalent des besoins de la ville de Saumur en énergie*, saumur-kiosque.com, catégorie : vie de la cité, 28 janvier 2014**

À Lasse, les déchets sont bien traités

Dix ans après son implantation à l'Est du département, l'unité de valorisation énergétique affiche un très bon bilan.

Deux questions à...

Patrice de Foucaud,
président du Sivert de l'Est Anjou, situé à Lasse (1).

Que fait l'unité de valorisation énergétique ?
Elle traite 100 000 tonnes de déchets ménagers par an. Notre objectif était d'assurer un service public pour près de deux cents communes sans interruption, tout en maîtrisant les coûts. Objectif tenu. Aujourd'hui, nous valorisons 96 % des déchets que nous traitons. Nous avions promis des recettes supplémentaires. L'unité produit également l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 30 000 habitants. Et nous valorisons également les mâchefers.

Quelles sont les retombées sur l'environnement ?
Nous avons mis en place des outils de traitement qui satisfont les normes européennes. Quatre systèmes différents permettent de mesurer une éventuelle pollution. Nous analysons les polluants à la sortie de la cheminée, les lichens dans un rayon de 10 km, le lait produit dans les exploitations environnantes. Nous effectuons des prélèvements de dioxines... Tous les résultats sont bien en-dessous des normes minimales.

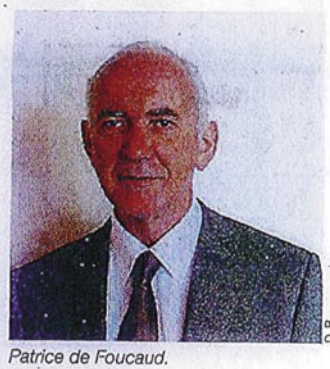

Patrice de Foucaud. D.R.

(1) Sivert, Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Est Anjou. Il regroupe sept collectivités de collecte, soit 236 000 habitants et 183 communes.

***À Lasse les déchets sont bien traités*, Ouest France, 22 octobre 2014**

Revue de presse

Valorisation des déchets

10 ans de déchets valorisés

Que faire de nos ordures ménagères ? À Lasse, depuis 2004, l'usine Salamandre valorise les déchets des 237 383 habitants du Nord-Anjou. L'enjeu : maîtriser les coûts et l'impact environnemental.

Lasse, usine Salamandre, hier. *Ce service public ouvert aux habitants souhaite sensibiliser au comportement et à la responsabilité de chacun en matière d'environnement. Le circuit de visite a reçu plus de 25 000 visiteurs en 10 ans dont celle, l'an dernier, de l'Agence internationale de l'énergie.*

Fabienne TRÉLAT
redac.saumur@courrier-ouest.com

« Il est nécessaire de réduire la production de déchets et de les recycler davantage. Les meilleurs déchets sont ceux qu'on ne produit pas », le ton est donné ce 27 novembre 2006. La ministre de l'environnement Nelly Olin inaugure l'usine de valorisation énergétique de Lasse. À l'entrée du site, des opposants brandissent leurs pancartes « *Non à l'incinération, oui aux alternatives* ». En Nord-Anjou, dont le Saumurois, les élus du Sivert ont choisi une technologie de haut niveau de protection environnementale insérée dans un schéma de gestion globale des déchets. Elle insiste : « *Il faut être irréprochable dans ce domaine. Nous n'avons pas le droit à l'erreur* ». Il est vrai que l'incinération a laissé de lourdes traces dans l'environnement en France. La dioxine a ses victimes.

Dix ans plus tard, les élus des 183 communes du Sivert, le syndicat intercommunal propriétaire de l'usine Salamandre sont satisfaits. Ils ont atteint leurs objectifs : qualité du service public; maîtrise des coûts de traitement et respect de l'environnement.

Au final, une facture maîtrisée

À l'origine, un choix politique : l'ordure ménagère doit être valorisée en matière. L'incinération arrive ensuite pour produire de l'énergie.
Formé au tri sélectif, chaque ménage a contribué à réduire sa facture de traitement des déchets. Le résultat est là selon Patrice de Foucaud, président du Sivert : « *L'ADEME annonce une moyenne de 550 kg de déchets résiduels par habitant en France, chez nous c'est 230 kg par habitant* ».
Après le tri, les déchets ménagers dits « résiduels » sont acheminés à l'usine. L'incinération sert à produire de l'électricité revendue à EDF. L'exploitant Veolia revend aussi les mâchefers ferreux et non ferreux sortis du four. Quant aux poussières de fumées, elles vont en décharge spécialisée.
Les débuts furent difficiles et les opposants pugnaces. Leurs critiques ont permis d'affiner le projet et le porter vers l'excellence. Le Sivert a bien bordé son contrat avec l'exploitant. « *On nous reprochait de construire un aspirateur à déchets* » rappelle le président du Sivert. « *nous avons prouvé que nous gérons une filière globale et une valorisation maximale. Et on a des objectifs et des projets en cours* ».
Ce mardi matin, le bureau du comité syndical s'est réuni. Les élus des sept syndicats intercommunaux de collecte des ordures ménagères du Nord Anjou ont fait le point sur les dossiers (Lire ci-dessous).

Patrice de Foucaud revendique : « *Aujourd'hui, il n'y a aucun impact environnemental avec le fonctionnement d'une telle unité* ». Dès le lancement de l'usine, ont été mis en place des plans de suivi de l'impact sur l'environnement. Le respect de taux en dessous des normes européennes a payé. Aujourd'hui, Salamandre n'a pas un sou à dépenser pour s'adapter à l'évolution de la législation. Et paye 4 €, le minimum de la taxe sur les activités polluantes, qui peut atteindre 40 € la tonne (et d'ici 2025, 48 €).
L'autre enjeu majeur était de maîtriser la facture : « *Le coût total pour la collectivité et donc le contribuable varie de 67 à 76 € la tonne selon les performances de tri de chaque territoire* ». En France, le coût moyen est de 88 €. Anticiper fut le maître mot. En 2004, le Sivert comptait 210 000 habitants. Aujourd'hui, ils sont 237 383.

2014-2024 : un projet photovoltaïque en suspens

Les élus du Sivert ont décidé de pousser encore plus loin la valorisation énergétique mise en place à l'usine de Lasse.
Plusieurs pistes sont suivies :

Photovoltaïque
« *Nous avions un projet de 4 000 m² de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment où sont entreposés les mâchefers. L'évolution de la réglementation avec un coût de rachat moins élevé mais aussi un contentieux avec notre exploitant Veolia, ne nous ont pas permis de le mener à bien.* » explique Patrice de Foucaud. En fait, Veolia a suspendu l'acceptation du projet, à la résolution d'un contentieux sur des tarifs. Deux recours ont été remportés par le Sivert mais les procédures juridiques sont longues. « *Le projet demeure d'actualité* » persiste le président.

Certification 50 001
Les normes évoluent sans cesse. L'usine Salamandre vise un projet de certification 50 001. « *L'investissement est prévu pour avoir des certificats d'optimisation énergétique. Il y a encore des calories à récupérer sur notre site, notamment au niveau de la vapeur produite. On pense que cela pourrait aller jusqu'au développement d'une filière bois à proximité de l'UVE* ».

Centre de tri
Une étude de faisabilité d'un centre de tri vient d'être votée par les élus du comité syndical du Sivert. : « *Le choix politique a été fait ce matin. On ne veut pas être dépendants d'un groupe qui a le monopole sur le territoire (N.D.L.R. : Paprec à Seiches-sur-le-Loir). Cela rentre dans cette filière globale de la maîtrise de l'énergie. L'aspect emploi est pris en compte dans les paramètres à l'étude* ».

Portes ouvertes
Avec les dix ans de Salamandre, le Sivert souhaite lancer une nouvelle opération « Portes ouvertes ». Elle aura lieu au printemps. Outre la visite guidée du site, elle proposera des conférences, notamment sur le réchauffement climatique.

À gauche, le bâtiment de stockage et traitement des mâchefers pourrait accueillir des panneaux photovoltaïques.

Infos : www.sivert.fr

***10 ans de déchets valorisés à Lasse*, Courrier de l'Ouest, 22 octobre 2014**

saumur-kiosque.com
WEBZINE, ACTUS, SPORT, CULTURE...

Toute l'Actu | Vie de la cité | Politique | Culture | Sport | Agenda | Commentaires

Dans le Grand Saumurois, où vont précisément nos déchets ?

Une fois les poubelles sorties devant la porte ou emmenées vers le container à ordures le plus proche, savons-nous réellement où vont nos déchets ? La plupart d'entre-eux sont expédiés à Lasse, commune du Canton de Noyant, à 37 km de Saumur, puis traités au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique « Salamandre », qui valorise les déchets des 237 383 habitants du Nord-Anjou. Sur une année, cette usine d'incinération de déchets produit l'équivalent des besoins de la Ville de Saumur en énergie.

Quel traitement pour les déchets Saumurois ? Qui s'en occupe ? Où vont-ils ? La Communauté d'Agglomération de Saumur Agglo regroupe 32 communes et exactement 62 157 habitants.
Depuis le 1er janvier 2014, le service déchets de la partie sud du territoire est exploité par la SPL Saumur Agglopropreté, société publique locale créée par Saumur Agglo (1). Elle est chargée de la collecte des ordures ménagères, du tri et de la gestion des déchèteries du territoire de l'Agglo.

Quelles sont les missions de la SPL ?

La SPL Saumur Agglopropreté exécute la mission de service public pour le compte de la collectivité. Celle-ci est en relation directe avec les usagers du service. Selon Jean-Marcel Supiot, vice-président en charge de la gestion de l'eau et des déchets à la Communauté d'Agglomération de Saumur Agglo, ***« la SPL Saumur Agglopropreté*** (ndlr : dont Saumur Agglo a délégué la gestion des déchets depuis janvier) ***propose une qualité de service pour des coûts maîtrisés. Qualité de service, autant dans les prestations assurées auprès des populations que dans la valorisation ou la réduction des déchets collectés »***.

« Salamandre », 10 ans de traitement et de valorisation des déchets.

Depuis maintenant 10 ans (2004-2014), l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) « Salamandre » de Lasse s'occupe du traitement et de la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels du circuit du SIVERT de l'Est Anjou, structure intercommunale implantée à Lasse et regroupant 7 syndicats de communes, soit 237 383 habitants du Nord-Anjou. Chaque année, ce sont 60 000 mégawattheures d'électricité qui sont produits à l'UVE de Lasse, grâce au traitement des 100 000 tonnes de déchets ménagers des habitants du circuit du SIVERT et des communes voisines. En ce qui concerne le canton d'Allonnes, la SPL Saumur Agglopropreté n'intervient pas dans la gestion des déchets, qui est confiée au SMIPE Val Touraine Anjou (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Protection de l'Environnement).

« Depuis 2 ans maintenant, on observe la diminution de collecte sélective ».

De manière générale sur le territoire de Saumur Agglo, on observe une diminution régulière du tonnage d'ordures ménagères collectées, hormis une hausse en 2002 due au démarrage de la collecte des communes du canton de Montreuil. Depuis 2002, le poids moyen collecté par habitant a diminué de 25 % (soit -78 kg/hab). Les raisons de cette baisse sont multiples et expliquées dans le rapport annuel de Saumur Agglo sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : ***« Effet de la crise et diminution de la consommation, prise en compte de la prévention des déchets (compostage), mais surtout geste de tri vers d'autres flux (déchèterie). Depuis 2 ans maintenant, on observe la diminution de collecte sélective. Cela montre un essoufflement du geste de tri et la nécessité de communiquer à nouveau largement auprès du grand public. En revanche, les tonnages de verre (collectés et apport direct sur plate-forme) sont en progression constante et largement au-delà des ratios nationaux. Cela s'explique par le contexte territorial de production de vins »***. Mais le vin local n'est-il pas amené à être exporté ?

***Dans le Grand Saumurois, où vont précisément nos déchets ?*, saumur-kiosque.com, catégorie : vie de la cité, 28 octobre 2014**

Revue de presse

Visites à l'UVE

▶ Lasse

Energie. Visite de l'Unité de valorisation énergétique Salamandre samedi 8 février, à 10 heures. Découvrir comment l'électricité y est produite et les garanties environnementales apportées. Le circuit « Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable » aborde avec pédagogie les problématiques de l'énergie et des déchets. Durée : 2 heures. Inscription obligatoire. Route de Mouliherne à Clefs. Gratuit. Réservation : 02 41 82 58 24, 02 41 82 70 03, sivert.est.anjou@wanadoo.fr, www.sivert.fr

***Visite de l'UVE de Lasse*, Courrier de l'Ouest, 29 janvier 2014**

▶ Lasse. L'unité de production d'électricité Salamandre ouvre ses portes

Les visiteurs ont suivi avec intérêt la présentation de l'Unité de valorisation énergétique Salamandre.

Samedi dernier, 55 personnes ont visité et découvert l'Unité de valorisation énergétique Salamandre, sous la conduite de Dolorès Briand, chargée de communication de cette unité de production d'électricité.
Les personnes présentes ont découvert la production d'électricité grâce au traitement des déchets et se sont montrées très intéressées par ce circuit passionnant, qui remplit les garanties gouvernementales exigées et même au-delà.

Le circuit met le doigt sur les responsabilités de chacun, notamment au sujet du développement durable, avec un jeu quiz sur la manière de vivre, de trier les déchets et de consommer l'énergie. Le tout étant abordé, tant pour les adultes que pour les plus jeunes, avec pédagogie et finesse.
Une autre visite de même genre est programmée le 22 mars, sur inscriptions.

Contact : 02 41 82 58 24 ; 02 41 82 70 03 ; sivert.est.anjou@wanadoo.fr

***L'unité de production d'électricité Salamandre ouvre ses portes*, Courrier de l'Ouest, 10 février 2014**

22 | UNE JOURNÉE EN PAYS DE LA LOIRE

Bienvenue à l'usine!

Plus de 800 000 personnes visitent les coulisses d'une entreprise ligérienne chaque année. Là, les savoir-faire se révèlent et les passions se transmettent... Balade dans quelques entreprises qui se découvrent.

1 En Loire-Atlantique, gigantisme en vue
À Airbus Saint-Nazaire, au cœur de la fourmilière, la visite démarre au pied de dizaines d'appareils en construction. Hissé sur un promontoire, on assiste en direct à la naissance des A330, A340, A320... jusqu'à un spectacle de haut vol: vue sur les fuselages du plus gros avion civil jamais construit, le fameux A380. À 30 minutes de là, rendez-vous à l'usine de production EDF de Cordemais. Comment cette unité alimente-t-elle le bassin d'emploi de la zone estuaire? Quelles sont les technologies de pointe employées? Quels enjeux liés aux énergies? Réponses ici, dans la plus importante centrale thermique de France.

2 Le déchet produit de l'énergie en Maine-et-Loire
À Lasse, près de Saumur, l'environnement est au cœur des préoccupations de l'entreprise Salamandre Silvert-Est Anjou. Sur trois niveaux, un circuit explique comment ce site réussit un joli tour de passe-passe: recycler 100 000 tonnes de déchets par an pour produire 60 000 MW/h, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur.

3 Le lait sur un plateau en Mayenne!
« La France, pays du fromage! ». À Laval, le Lactopôle confirme cette réputation sur un site de plus de 5 000 m², premier site industriel laitier en Europe, musée mais aussi centre scientifique et technique, il raconte la métamorphose d'une production artisanale en un fleuron industriel français. Au fil de la balade, on y découvre des étiquettes de camemberts (180 000 pièces!), la reconstitution de l'affinage du Roquefort, les outils d'hier à aujourd'hui... toutes les clés pour comprendre la production laitière.

4 En Sarthe, un nom qui sent bon!
À Sablé-sur-Sarthe, cette institution dure depuis un demi-siècle! La Sablésienne, qui livrait à l'origine ses petits sablés à vélo, les distribue aujourd'hui aux quatre coins du monde. L'histoire de ce savoir-faire gourmand est ici partagée, depuis l'élaboration à base de pur beurre jusqu'à la cuisson sur plaques de métal... On saura tout sur ce biscuit référencé dans le Larousse culinaire, et même, au passage, quelques secrets de pâtissier glanés derrière les fourneaux.

5 Un terrain de jeux unique en Vendée
Un fabricant de baby-foot, c'est unique en Pays de la Loire! À Bazoges-en-Pareds, la menuiserie Petiot fait découvrir un univers et une passion, née en 1961 à la demande d'un client nantais. La société familiale écoule aujourd'hui 300 baby-foot par an ainsi qu'une centaine de billards dans toute la France. Au cours de la visite, les Petiot père et fils expliquent les techniques de façonnage, d'assemblage à partir de pièces conçues sur mesure... jusqu'à la peinture faite maison des joueurs miniatures.

Parcours réalisé par Annie Rapin

DIAPORAMA

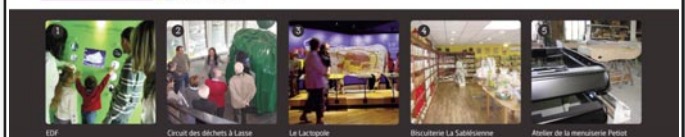

EDF | Circuit des déchets à Lasse | Le Lactopole | Biscuiterie La Sablésienne | Atelier de la menuiserie Petiot

***Bienvenue à l'usine*, Magazine région des Pays de La Loire, novembre-décembre 2014**

Revue de presse

Transition énergétique

Ségolène Royal signe pour Lasse

La loi de transition énergétique fraîchement votée en poche, la ministre soutient les collectivités vertueuses dans leurs projets : le Sivert de Lasse décroche la timbale des prêts de croissance verte.

Fabienne TRÉLAT
redac.saumur@courrier-ouest.com

Je veux que ça aille vite » déclarait Ségolène Royal lors de la présentation du texte de loi sur la transition énergétique. Une fois l'affaire rondement menée au Parlement, la mise en action n'a pas traîné. C'est le cas des dossiers d'attribution de prêts « de croissance verte ». En quatre jours, les choses ont été bouclées pour les premiers bénéficiaires. Quand l'État fonctionne comme ça, on en redemande ! C'est certainement ce qu'ont pensé les cinq responsables de collectivités territoriales, repartis avec le précieux paraphe ministériel.

Projets exemplaires voulus par le ministère

Tout a débuté vendredi dernier. L'association AMORCE relaie auprès de ses membres, la demande du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Il souhaite, sans perdre de temps, soutenir les *projets de sites emblématiques*. Ça tombe bien pour l'Unité de valorisation énergétique de Lasse. Les élus du syndicat intercommunal, le Sivert Est-Anjou, travaillent actuellement sur deux dossiers avec l'objectif d'optimiser le process énergétique de l'usine. Une présentation est donc envoyée dans les heures suivantes par le directeur Laurent Gérault.

« *On y est allé à fond. Dimanche soir, nous avons appris que notre candidature était retenue !* » se réjouit le responsable. La signature est intervenue tout aussi rapidement. Prévue initialement mardi, elle a eu lieu lundi après-midi à Paris. En effet, le calendrier de Ségolène Royal était des plus serrés. La ministre rencontrait le Pape François à Strasbourg.

Le travail à Paris a porté ses fruits. Le Noyantais Patrice de Foucaud président du Sivert est également vice-président de l'association AMORCE. Apolitique, elle réunit 821 collectivités, associations et entreprise pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Sa mission : faire du lobbying dans les ministères pour défendre les positions techniques des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie. Cette présence nourrie auprès des politiques est un contrepoids à la pression des grands groupes privés. Elle permet aux élus de maîtriser les coûts de traitement et pour les habitants d'éviter l'envoi des factures.

Lundi, Ségolène Royal a signé une déclaration d'intention. Ce document permettra au Sivert Est-Anjou de bénéficier d'un « prêt de croissance verte ». Celui-ci est attribué par la Caisse des dépôts et consignations. Prévu par la loi de transition énergétique, ce prêt encourage les initiatives locales d'excellence en matière de transition énergétique.

L'intérêt de voir loin

« *On nous reprochait de construire un aspirateur à déchets. Nous avons prouvé que nous gérons une filière globale et une valorisation maximale dans le respect de l'environnement* » disait, début novembre, Patrice de Foucaud, président du Sivert Est-Anjou. Il présentait alors le bilan des 10 ans de l'usine de Lasse.

Le Sivert cherche à maîtriser au maximum la facture des 237 383 habitants de ses communes. Il doit donc se projeter dans l'avenir. L'évolution des taxes et des lois nationales et européennes est intégrée dans ses études.

Son travail ne s'arrête pas là. En aidant au développement de la filière bois sur son territoire, le syndicat intercommunal anticipe une autre hausse. Celle du prix de cette matière. De nombreuses villes et agglomérations ont adopté le chauffage au bois. Déjà se profile à l'horizon la question de l'approvisionnement. En Saumurois, le massif forestier est à la hauteur des futures attentes. Encore faut-il organiser dès à présent la filière. La dynamiser en lui fournissant les moyens de se développer. Le Sivert y contribuera par l'apport de l'énergie résiduelle qu'il ne traitait pas jusqu'à présent.

Restera un autre dossier, celui du photovoltaïque sur les bâtiments où sont entreposés les mâchefers. Le Sivert espère bien aussi le voir aboutir dans un avenir proche.

Paris, ministère de l'Écologie, lundi. *La ministre de l'Écologie a signé en présence de Patrice de Foucaud, président du Sivert (à droite) la déclaration d'intention qui autorisera des prêts de croissance verte à l'usine de Lasse.*

Les deux projets de l'usine Salamandre

À Lasse, l'usine est gérée par les élus des 183 communes adhérentes du Sivert Est-Anjou. Elle vient de fêter ses dix ans (Lire CO 4 novembre). Le syndicat intercommunal a dans ses cartons, deux projets d'optimisation du process énergétique. Explications de Laurent Gérault, directeur de Salamandre.

LA CERTIFICATION 50 001

En améliorant sans cesse les performances énergétiques de l'usine Salamandre, la certification permettra d'entrer dans la spirale vertueuse de la fiscalité incitative. « *La taxe générale sur les activités polluantes sera très faible pour l'usine de Lasse au lieu des 15 à 20 € la tonne, prévus dans les prochaines années.* » explique le directeur Laurent Gérault. Les travaux d'optimisation prévus sur le site s'établissent dans une fourchette entre 500 000 € et 1 M€. « *Nous visons l'obtention en 2015. On bénéficiera donc de prêts à taux bonifié pour ces travaux* ».

LA FILIÈRE BOIS

Le second projet soutenu par la signature de l'État est le développement d'une filière bois à proximité de l'usine Salamandre de Lasse. Son existence est basée sur un constat : « *La vapeur dégagée par l'incinération atteint 400° et 60 bars de pression. Transformée en électricité, elle peut alimenter une ville de 30 000 habitants. Mais à la sortie de la turbine, il y a une énergie résiduelle qu'on appelle l'énergie fatale. Sur le plan thermique, elle chauffe de l'eau à 45-50°. C'est intéressant si on peut récupérer l'énergie calorifique* ».

Cette récupération permettrait de chauffer du bois : « *On veut fabriquer 15 000 tonnes de copeaux destinés aux chaudières. S'ajoutera le séchage de 6 000 tonnes de bois noble, de la planche classique pour l'industrie. L'investissement dans cette filière est estimé entre 2.5 M€ et 3 M€. La aussi, nous aurons des taux bonifiés* ».

En valorisant au maximum les déchets ménagers de ses 183 communes, le Sivert a non seulement visé leur traitement, tri et incinération, mais aussi la production d'énergie sous forme d'électricité ou de chaleur recyclée pour la filière bois.

À SAVOIR

Les cinq dossiers retenus

Étaient présents lundi à Paris, les élus de cinq collectivités. Les projets retenus comme exemplaires par le ministère : la biomasse, le chauffage d'écoles, les biodéchets et la valorisation énergétique des déchets.

- M. Claude Kern, sénateur, président du Smitom Haguenau Savernes a présenté un projet de création d'une chaufferie Biomasse.
- M. Jean Reverault, président de la Communauté de communes Charente Boeme a présenté un projet de rénovation thermique des écoles.
- M. Gérard Miquel, sénateur, président du Syded du Lot a présenté un projet d'investissement dans le programme Zéro Waste, développement de la collecte séparative des biodéchets, valorisation énergétique des déchets de bois.
- Mme Corine Neau, vice-présidente du Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise a présenté un projet de centre de tri et développement de collecte séparative des biodéchets.
- M. Patrice de Foucaud, président du Sivert de l'Est-Anjou a présenté un projet d'optimisation énergétique d'une unité de valorisation énergétique des déchets.

JEUDI 27 NOVEMBRE 2014

***Ségolène Royal signe pour Lasse*, Courrier de l'Ouest, 27 novembre 2014**

Déchets : l'usine d'incinération de Lasse « exemplaire »

L'usine d'incinération des déchets de Lasse va bénéficier d'un prêt dit de croissance verte par la Caisse des dépôts et des consignations. Prévu dans le cadre de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte, ce prêt vise à encourager les initiatives locales d'excellence en matière de transition énergétique. Quatre autres projets ont également été retenus comme exemplaires.

Celui de Lasse s'inscrit dans une démarche de qualité et d'optimisation, via une certification Iso. Il permettra de récupérer la chaleur fatale de l'unité (non valorisée à ce jour) et à terme de développer la filière bois à proximité de l'unité (séchage pour chaufferie bois et bois noble). Grâce à la valorisation de la chaleur, l'usine de Lasse pourra en outre bénéficier de la certification d'économie d'énergie.

Cette reconnaissance du site de Lasse par le ministère du Développement durable « **souligne combien le choix de coupler le traitement des déchets et la production d'énergie est une décision gagnante à ce jour, tant sur le plan de l'environnement que de l'activité économique et la maîtrise des coûts** », estime son président, Patrice de Foucaud.

***Déchets : l'usine d'incinération de Lasse « exemplaire »*, Courrier de l'Ouest, 16 décembre 2014**

Annexe

Compte administratif 2014

Section de fonctionnement - dépenses

N° articles	Libellé	B.P. 2014	Réalisé 2014
011	**Charges à caractère général**	**4 222 453 €**	**3 889 194.92 €**
6042	Achats de prestations de services (SAVED)	3 540 682 €	3 400 761.02 €
60612	Énergie - Électricité	700 €	497.27 €
60622	Carburants	1 900 €	1 393.00 €
60623	Alimentation	600 €	408.33 €
60631	Fournitures d'entretien	800 €	517.32 €
60632	Fournitures de petit équipement	200 €	47.64 €
60636	Vêtements de travail	871 €	870.65 €
6064	Fournitures administratives	2 000 €	1 955.64 €
611	Contrats de prestation de services avec des entreprises	359 000 €	312 760.63 €
6132	Locations immobilières	100 €	0.00 €
6135	Locations mobilières	800 €	799.85 €
61521	Entretien de terrains	100 €	0.00 €
61551	Entretien et réparation matériel roulant	2 645 €	2 644.17 €
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	100 €	0.00 €
6156	Maintenance	5 200 €	4 270.11 €
616	Primes d'assurances	2 500 €	2 081.00 €
617	Etudes et recherches	30 100 €	21 000.00 €
6182	Documentation générale et technique	1 700 €	1 302.09 €
6184	Versements à des organismes de formation	3 000 €	935.00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	500 €	0.00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	900 €	753.65 €
6226	Honoraires	60 000 €	20 583.60 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	40 000 €	1 500.00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires-divers	45 000 €	29 010.22 €
6231	Annonces et insertions	3 000 €	1 198.40 €
6232	Fêtes et cérémonies	6 000 €	66.66 €
6236	Catalogues et imprimés	25 000 €	2 892.30 €
6237	Publications	70 000 €	66 894.25 €
6238	Frais divers de publicité	1 000 €	0.00 €
6241	Transport de biens	100 €	0.00 €
6251	Voyages et déplacements	6 000 €	3 695.53 €
6257	Réceptions	2 500 €	2 314.47 €
6261	Frais d'affranchissement	2 500 €	1 227.31 €
6262	Frais de télécommunications	3 300 €	2 977.81 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500 €	3 704.00 €
63512	Taxes foncières	155 €	133.00 €
012	**Charges de personnel**	**369 100 €**	**351 838.78 €**
6218	Autre personnel extérieur	100 €	0.00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la FPT	4 300 €	4 306.46 €
64111	Rémunération principale (PT)	219 000 €	213 779.99 €
64131	Rémunérations	29 200 €	29 215.75 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	49 470 €	50 352.08 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	39 530 €	40 375.10 €
6454	Cotisations aux assedic	700 €	0.00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000 €	4 213.23 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 600 €	1 582.00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	600 €	524.17 €
6488	Autres charges	9 600 €	7 490.00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**68 100 €**	**59 425.42 €**
6531	Indemnités élus	39 000 €	38 933.63 €
6532	Frais de missions	25 000 €	16 727.71 €
6533	Cotisations de retraite	1 600 €	1 574.08 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	2 500 €	2 190.00 €
014	**Atténuation de produits**	**85 000 €**	**83 372.65 €**
70619	péréquation	85 000 €	83 372.65 €
	Total gestion de services	**4 744 653 €**	**4 383 831.77 €**
66	**Charges financières**	**1 805 €**	**1 689.80 €**
6611	Intérêts des emprunts et dettes	1 705 €	1 704.40 €
66112	ICNE rattachés	100 €	-14.60 €
67	**Charges exceptionnelles**	**171 931 €**	**171 730.08 €**
6711	Intérêts moratoires, pénalités	0 €	0.00 €
6712	Amendes fiscales et pénales	100 €	0.00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	100 €	0.00 €
673	Titres annulés	171 731 €	171 730.08 €
	Total opérations réelles	**4 918 389 €**	**4 557 251.65 €**
68	**Dotations aux amortissements et provisions**	**118 282 €**	**118 281.52 €**
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	30 282 €	30 281.52 €
6875	Dot.provis.risques exception.	88 000 €	88 000.00 €
022	**Dépenses imprévues fonctionnement**	**355 000 €**	**0.00 €**
023	**Virement à la section d'investissement**	**0 €**	**0.00 €**
	Total opérations d'ordre	**118 282 €**	**118 281.52 €**
	Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	**5 391 671 €**	**4 675 533.17 €**

Annexe

Compte administratif 2014

Section de fonctionnement - recettes

Articles	Libellé	B.P. 2014	Réalisé 2014
002	**Excédent antérieur reporté**	**638 824 €**	**638 824.49 €**
013	**Atténuations de charges**	**32 316 €**	**41 146.04 €**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	32 316 €	41 146.04 €
6459	Remboursements sur charges de Sécu.	0 €	0.00 €
70	**Produits des services du domaine et ventes diverses**	**3 949 500 €**	**3 795 539.82 €**
706131	remboursement du coût de traitement	3 524 500 €	3 411 715.53 €
706132	remboursement du coût de transport	340 000 €	300 451.62 €
706133	péréquation	85 000 €	83 372.67 €
74	**Dotations et participations**	**247 000 €**	**248 989.52 €**
7474	Participations des communes	247 000 €	248 989.52 €
7478	Participations autres organismes	0 €	0.00 €
75	**Autres produits de gestion courante**	**524 031 €**	**632 769.56 €**
752	Revenus des immeubles	22 000 €	21 845.94 €
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	300 €	320.37
758	Produits divers de gestion courante	501 731 €	610 603.25 €
	Total gestion des services	**5 391 671 €**	**5 357 269.43 €**
76	**Produits financiers**	**0 €**	**0.00 €**
77	**Produits exceptionnels**	**0 €**	**0 €**
7788	Autres reprises excédents	0 €	0.01 €
78	**Reprise sur amortissements et provisions**	**0 €**	**0.00 €**
79	**Transfert des charges**	**0**	**0**
7918	Autres transferts de charges de fonctionnement courant	0 €	0.00 €
	Total opérations réelles	**5 391 671 €**	**5 357 269.44 €**
	Total opération d'ordre	**0 €**	**0.00 €**
	Total recettes de fonctionnement de l'exercice	**5 391 671 €**	**5 357 269.44 €**

Section d'investissement - dépenses

Articles	Libellé	B.P. 2014	Réalisé 2014
13	**Subventions d'investissement**	**0 €**	**0.00 €**
1323	Subventions d'équipement non transférables du Département	0 €	0.00 €
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**3 634 €**	**3 633.68 €**
1641	Emprunts en euros	3 634 €	3 633.68 €
20	**Immobilisations incorporelles**	**71 593 €**	**11 078.00 €**
2031	Frais d'études	21 593 €	0.00 €
2033	Frais d'insertions	0 €	0.00 €
20415	Subventions d'équipement aux groupements de coll.	30 000 €	2 100.00 €
2051	Concessions et droits similaires	20 000 €	8 978.00 €
21	**Immobilisations corporelles**	**30 000 €**	**4 269.95 €**
2111	Terrains nus	0 €	0.00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0 €	0.00 €
2152	Installations de voirie	0 €	0.00 €
2158	Autres matériels & outillages	15 000 €	0.00 €
2161	Œuvres et objets d'art	0 €	0.00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0 €	0.00 €
2182	Matériel de transport	0 €	0.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000 €	4 269.95 €
2184	Mobilier	5 000 €	0.00 €
2188	Autre immobilisations corporelles	5 000 €	0.00 €
23	**Immobilisations en cours**	**0 €**	**0.00 €**
28	**Amortissements des immobilisations**	**0 €**	**0.00 €**
48	**Comptes de régularisation**	**0 €**	**0.00 €**
4814	Charges à étaler sur plusieurs exercices-fonds de concours aux organismes publics	0 €	0.00 €
001	**Solde d'exécution reporté**	**0 €**	**0.00 €**
	Total dépenses d'investissement de l'exercice	**105 227 €**	**18 981.63 €**

Annexe

Compte administratif 2014

Section d'investissement - recettes

Articles	Libellé	B.P. 2014	Réalisé 2014
10	**Dotations, fonds divers de réserves**	**0 €**	**0.00 €**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0,00 €
10222	F.C.T.V.A.	0 €	0,00 €
13	**Subventions d'investissement**	**0 €**	**0.00 €**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0 €**	**0.00 €**
1641	Emprunts en euros	0 €	0,00 €
20	**Immobilisations incorporelles**	**0 €**	**0.00 €**
2031	Frais d'études	0 €	0,00 €
23	**Immobilisations en cours**	**0 €**	**0.00 €**
2313	Immobilisations en cours	0 €	0,00 €
28	**Amortissements des immobilisations**	**30 282 €**	**30 281.52 €**
28033	Amortissement frais d'insertion	0 €	0,00 €
280414	Subventions d'équipements aux communes	0 €	0,00 €
28041511	Subventions d'équipements aux gpements de coll.	21 762 €	21 762.00 €
28051	Concessions et droits similaires	0 €	0,00 €
28135	Amortissements installations générales	0 €	0,00 €
28158	Amortissements autres matériels	213 €	213.06 €
28182	Amortissement matériel de transport	0 €	0,00 €
28183	Amortissements matériel de bureau	2 623 €	2 622.67 €
28184	Amortissements mobilier	5 205 €	5 204.59 €
28188	Amortissement Autres immobilisations corporelles	479 €	479.20 €
021	**Virement de la section de fonctionnement**	**0 €**	**0.00 €**
481	**Comptes de régularisation**	**0 €**	**0.00 €**
4814	Charges à étaler sur plusieurs exercices-fonds de concours aux organismes publics	0 €	0,00 €
024	**Produits de cessions**	**0 €**	**0.00 €**
040	**Opérations d'ordre entre sections**	**0 €**	**0.00 €**
192	plus/moins value cession d'immobilisations	0 €	0,00 €
2183	Mat. de bureau et informatique	0 €	0,00 €
001	**Solde d'exécution reporté**	**74 945 €**	**74 945.09 €**
	Total recettes d'investissement de l'exercice	**105 227 €**	**105 226.61 €**